



Proximité,

Cabinet du Maire

Visite de Quartier : Les Plantiers, le 26/09/2022

Lieu : A côté de l'Ecole Elémentaire Jean de la Fontaine

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire, Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire, Monsieur Henri-Michel PORTE, Adjoint au Maire et Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère municipale.

Services :

M. Philippe KRAMER, Directeur Général des Services Techniques, M. Jean-Luc BAEZA, Responsable service Stratégie Territoriale et actions CLSPD et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité au Cabinet du Maire.

Les représentants du Conseil Syndical.

Une cinquantaine de riverains.

[Tapez ici]

Début : 18h05.

Sujets abordés :

Rappel des demandes de la précédente visite de quartier :

Ralentisseur pour casser la vitesse Rue Martin Luther King.

Borne en béton empêchant le passage de véhicule au bâtiment le Mélèze descellée.

Massif d'espace vert dégarni à l'angle du bâtiment le Mélèze.

Demande de candélabre supplémentaire au niveau du petit parc à l'intérieur du quartier.

Voirie, circulation :

- Problèmes de stationnement avec les usagers de la gare routière.

Réponse : La gare routière de Vitrolles est une des trois plus importantes gares routières de la Métropole au niveau du nombre de bus et du nombre de voyageurs. Les infrastructures ne sont pas au niveau et la Municipalité discute avec la Métropole afin de doter la gare routière d'un parking supplémentaire gratuit avec l'achat d'un titre de transport.

- Problèmes de stationnement même le soir avec des gens n'habitant pas le quartier.

Réponse : Le stationnement dans le quartier des Plantiers comme dans tout Vitrolles est public. On ne peut donc pas le restreindre comme dans des résidences privées. Et il ne peut donc pas être garanti. C'est bien parce qu'il est public qu'il n'est pas comptabilisé dans les charges de copropriété des habitants du quartier.

- Accès Pompiers et barrière DFCI.

Réponse : Le stationnement devant les barrières DFCI est interdit. L'ouverture des barrières DFCI pour circuler ou stationner est également interdit. Monsieur le Maire demande aux riverains de signaler systématiquement quand une barrière DFCI est ouverte ou encombrée afin de faire intervenir la Police Municipale. La barrière devant la crèche a été commandée.

- Installer un sens unique dans le quartier des Plantiers pour réduire la vitesse

Réponse : Les axes de circulations du quartier ne sont pas propices aux sens uniques. De plus, lorsqu'une route est à sens unique, les véhicules ont tendance à rouler plus vite.

- Parking de la Tour Camargue : le sens de circulation n'est pas respecté, peut-on l'inverser !,

Réponse : La priorité de la Ville est de réduire les vitesses en protégeant les usagers les plus fragiles : en premier lieu, les piétons, puis les cyclistes et enfin, les automobilistes. Le sens de circulation du parking de la Tour Camargue a été pensé en ce sens.

[Tapez ici]

- Entretien des pavés du Centre-Ville.

Réponses : Les pavés ne sont pas forcément le revêtement le mieux adapté au Centre-Ville de Vitrolles. Les services de la Ville maintiennent l'entretien nécessaire des pavés d'ailleurs une commande récente a permis de changer une partie des pavés.

- Quand sont prévus les travaux de la Rue Seyssaud ?

Réponse : Les études débuteront en 2023, pour un début de travaux prévu en 2024. Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité, notamment pour les piétons et les cyclistes.

Tranquillité, sécurité :

- Circulation dans le quartier et attroupements dans les transparences

Réponse : Avec l'aide des services de Police et du conseil syndical, la Ville va réfléchir à réorganiser la circulation piétonne dans le quartier, en priorisant les accès à l'école et en réduisant le nombre de sorties possibles. Pour cela, il sera proposé de fermer certaines des transparences.

- Nuisances liées à l'épicerie 24/24. Quelle est la politique de la Ville sur les préemptions ?

Réponse : La Ville n'est pas opposée à ce que la Métropole, qui est compétente en la matière préempte les commerces en vente, mais c'est une démarche très compliquée qui demande une stratégie commerciale avancée et planifiée sur du long terme.

Les commerces ouverts la nuit sont très contrôlés sur Vitrolles, et les services de Police s'assurent qu'il n'y est pas vendu d'alcool à des heures interdites.

- Trafics de stupéfiants dans le quartier.

Réponse : A ce jour, il n'y a pas de point de vente structuré connu. En cas de constatation, Il est indispensable d'en informer la Police, sur le moment, mais aussi a posteriori, afin de nourrir les données du travail de la Police et du CLSPD.

- Trottinettes en libre-service.

Réponse : Une entreprise a fait une expérimentation sur Vitrolles qui s'est révélée peu concluante et s'est depuis retirée. Si une nouvelle entreprise souhaitait proposer le même type de service, la Municipalité de Vitrolles s'assurerait que le matériel et les services soient plus adaptés aux spécificités locales (plus grande autonomie, stationnement...)

Autres sujets :

[Tapez ici]

- Enfance et petite enfance : nombre de place en crèches et en centre de loisirs.

Réponse : Le nombre de places en crèches et centre de loisirs est stabilisé depuis de nombreuses années et il est plus important que pour la plupart de villes de même strate.

- Economie d'énergie : éclairage public

Réponse : Dans un contexte de sobriété énergétique, sur les axes routiers, l'éclairage sera réduit et à l'intérieur des quartiers, l'éclairage sera éteint de 23h à 5h.

Les secteurs pourvus d'éclairage LED vont voir l'intensité d'éclairage diminuer

- Déjections canines.

Réponse :

L'expérimentation des canisettes a été un échec car les déjections canines perdurent et les rouleaux de sacs sont volés le jour même du remplissage. Un arrêté a été passé par M. le Maire afin de pouvoir verbaliser les dépôts sauvages et les déjections canines.

Fin de la visite de quartier : 20h05.